



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 13501

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur « l'Année de l'Algérie en France » et la reconnaissance des droits des harkis. En effet, les nombreuses manifestations prévues doivent permettre, dans un louable esprit de coopération et d'entente entre nos deux pays, de mieux faire connaître l'Algérie à nos concitoyens. Pour autant, alors que la France apporte son soutien financier à cette entreprise, les associations de défense des droits des harkis souhaiteraient légitimement savoir si des contreparties ont été demandées au Gouvernement algérien concernant notamment la libre circulation des harkis, l'entretien des cimetières, le rapatriement du monument aux morts d'Alger aujourd'hui recouvert de béton et l'engagement d'éviter les propos insultants à l'égard des harkis.

Texte de la réponse

Le Gouvernement accorde une attention toute particulière aux souhaits des rapatriés pour que les manifestations organisées dans le cadre de cette année nationale de l'Algérie destinée à favoriser une réconciliation durable entre les peuples français et algériens, soient à la hauteur de cette exigence. Les rapatriés et leurs associations sont, bien entendu, appelés à prendre toute leur part dans ce projet. Ces principes ont été rappelés aux responsables de la mise en place de cette « Année de l'Algérie ». En outre, le Haut Conseil des rapatriés, créé par le décret du 20 décembre 2002, et dont la composition a été publiée le 23 février 2003 au Journal officiel de la République française par arrêté du 20 février 2003, permettra que s'expriment et que soient traitées dans les meilleures conditions les préoccupations et les difficultés matérielles qui concernent les rapatriés. Le secrétaire d'État aux anciens combattants tient, par ailleurs, à préciser qu'aucune prise d'armes ni défilé de troupes algériennes n'est actuellement prévu sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13501

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1523

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6297